



AVIS du SCoT Provence Verte Verdon sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Méounes-lès-Montrieux

08/04/2025

Sylvie BERTHOMIEU

Objet : Avis technique du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Méounes-lès-Montrieux

Cette note présente l'avis technique du SCoT sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Méounes-lès-Montrieux, au regard des orientations du SCoT approuvé le 30 janvier 2020.

La commune de Méounes-lès-Montrieux, fait partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Communauté d'agglomération Provence Verte.

Dans l'armature urbaine du SCoT Provence Verte Verdon 2020-2040, la commune de Méounes-lès-Montrieux, est considérée comme un bourg.

Le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon est consulté, en tant que personne publique associée. D'après le Code de l'Urbanisme, le PLU doit être compatible avec le SCoT selon l'article L.111-1-1 IV (Les plans locaux d'urbanisme et les documents en tenant lieu ainsi que les cartes communales doivent être compatibles avec les schémas de cohérence territoriale et les schémas de secteur).



Courrier arrivé  
à l'Accueil de la Mairie de  
Méounes-les-Montrieux le :

15 AVR. 2025



Monsieur Jean-Martin GUISIANO  
Maire de Méounes-lès-Montrieux  
Hôtel de ville  
12 route de Brignoles  
86136 MEOUNES-LES-MONTRIEUX

Auriol  
Belgentier  
Brignoles  
Cuges-les-Pins  
Évenos  
Garéoult  
Gémenos  
La Cadière d'Azur  
La Celle  
La Roquebrussanne  
Le Beausset  
Le Castellet  
Mazaugues  
Méounes-lès-Montrieux  
Nans-les-Pins  
Néoules  
Plan d'Aups  
Sainte-Baume  
Pourcieux  
Pourrières  
Riboux  
Roquevaire  
Rougiers  
Saint-Maximin-  
la-Sainte-Baume  
Saint-Zacharie  
Signes  
Solliès-Toucas  
Tourves  
Trets

Plan d'Aups Sainte-Baume, le 9 avril 2025

**Objet :** Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Méounes-les-Montrieux.

**RAR n° :** JA 213 603 4249 4

**Suivi du dossier :** Estelle BOSSART – [estelle.bossart@pnr-saintebaume.fr](mailto:estelle.bossart@pnr-saintebaume.fr) – 04.42.72.35.22

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu en date du 25 mars dernier, vous nous avez adressé pour avis le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de votre commune et nous vous en remercions.

Après analyse des différentes pièces transmises, nous sommes en mesure d'émettre un avis favorable sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.



Président du Parc naturel régional de la Sainte-Baume  
Maire de La Roquebrussanne

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Nazareth - 2019 CD80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Tel. 04.42.72.35.22 - Fax 04.42.98.00.85 • [www.pnr-saintebaume.fr](http://www.pnr-saintebaume.fr) • [secretariat@pnr-saintebaume.fr](mailto:secretariat@pnr-saintebaume.fr)



REÇU LE :

10 AVR. 2025

MAIRIE de  
MEOUNES LES MONTRIEUX

  
LE DÉPARTEMENT

**Le Président**

Monsieur Jean-Martin GUISIANO  
Maire de Méounes-les-Montrieux  
Hôtel de ville  
12 route de Brignoles  
83136 MÉOUNES-LES-MONTRIEUX

Affaire suivie par : Muriel ORSOLINI  
Direction des infrastructures et de la mobilité  
Pôle territorial Provence Verte  
☎ : 06 25 04 56 28  
Nos réf : D25-01132  
Vos réf : JMG/XG/CB

Toulon, le 7.04.2025

Monsieur le Maire,

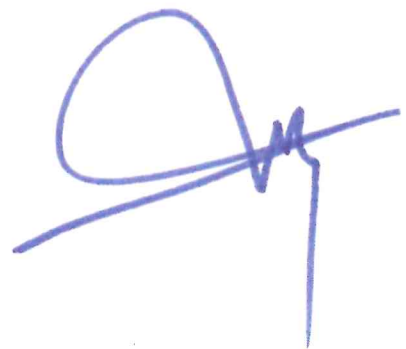
Par courrier reçu le 24 mars 2025, vous avez transmis au Département, pour avis, le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de votre commune.

Je vous informe que cette procédure n'appelle pas d'observation de ma part.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

*Bon à toi*

Jean-Louis MASSON







**REÇU LE :**

08 AVR. 2025

MAIRIE de  
MEOUNES LES MONTRIEUX

Monsieur le Maire  
Hôtel de ville  
12 route de Brignoles  
83136 MEOUNES-LES-MONTRIEUX

**Service : Foncier Aménagement Territoires**  
**Dossier suivi par : Maëva LAPLACE**  
**Nos Réf : SA/FA/ML/MA**  
**Visa Direction :**

Draguignan, le 31 mars 2025

**Objet : Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Méounes-Les-Montrieux – Avis de la Chambre d'Agriculture du Var.**

Monsieur le Maire,

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 24 mars 2025, nous avons été rendus destinataire du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Méounes-Les-Montrieux.

La présente modification a pour objets :

- La correction de plusieurs erreurs matérielles :
  - o Modification du tracé du périmètre de l'emplacement réservé n°14, destiné à la création d'une voie sur le chemin de Signes, emplacement réservé linéaire et d'une largeur de 6 mètres ;
  - o Existence de deux nouveaux risques de mouvements de terrain : ajout de ces risques dans la légende du plan de zonage du PLU, suite à un oubli.
- Dispositions réglementaires relatives aux annexes, concernant les superficies maximales des annexes et extensions ;
- Modification dispositions relatives aux règles de hauteur en zone UD ;
- Précision réglementaire dans les zones soumises à risque modéré de mouvement de terrain.

**Siège**  
26, boulevard Jean Jaurès  
CS 40203  
83006 Draguignan Cedex

**Antenne de Vidauban**  
70, avenue du président Wilson  
83550 Vidauban

**Antenne de Hyères**  
727, avenue Alfred Décugis  
83400 Hyères

04 94 50 54 50  
contact@var.chambagri.fr

République Française  
Etablissement public  
Loi du 31/01/1924



Au regard des éléments qui nous ont été transmis, et compte tenu du fait, que le projet n'a pas d'impact agricole, il n'appelle donc de notre part aucune remarque.

La Chambre d'Agriculture du Var émet un **avis favorable** sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Méounes-Les-Montrieux.

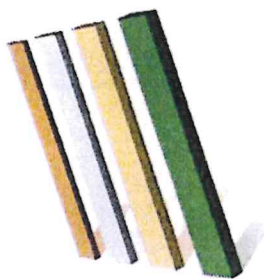
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

**Sylvain AUDEMARD,**  
Président  
de la Chambre d'Agriculture du Var

Par délégation et pour le Président  
Fanny ALIBERT  
Sous Directrice







**Agglomération  
PROVENCE VERTE**

Direction Aménagement du territoire

Brignoles, le 26 MARS 2025

Monsieur Didier BREMOND  
Président de l'Agglomération Provence Verte  
Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
Maire de Brignoles

A

Monsieur Jean-Martin GUISIANO  
Maire  
Mairie de Méounes-les-Montrieux  
Hôtel de Ville  
12 route de Brignoles  
83136 MEOUNES-LES-MONTRIEUX

V/Réf : votre mail en date du 18 mars 2025

N/Réf : 2025/03-D-1778

Affaire suivie par : Augustin MASSÉ-FAURE

☎ 04 98 05 24 74

✉ amasse@caprovenceverte.fr

**Objet : Avis de l'Agglomération Provence Verte - Modification simplifiée n°1 du PLU - Méounes-lès-Montrieux**

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis, comme le prévoit le code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Méounes-les-Montrieux.

Après examen du dossier par les services communautaires, j'ai le plaisir de vous informer que l'Agglomération Provence Verte émet un avis favorable à ce projet de modification simplifiée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



*Didier*  
Didier BREMOND

**REÇU LE :**

**28 MARS 2025**

**MAIRIE de  
MEOUNES LES MONTRIEUX**





Monsieur Jean-Martin GUISIANO  
Maire de Méounes-lès-Montrieux  
Hôtel de ville  
12 route de Brignoles  
86136 MEOUNES-LES-MONTRIEUX

Auriol

Belgentier

Brignoles

Cuges-les-Pins

Évenos

Garéoult

Gémenos

La Cadière d'Azur

La Celle

La Roquebrussanne

Le Beausset

Le Castellet

Mazaugues

Méounes-lès-Montrieux

Nans-les-Pins

Néoules

Plan d'Aups  
Sainte-Baume

Pourcieux

Pourrières

Riboux

Roquevaire

Rougiers

Saint-Maximin-  
la-Sainte-Baume

Saint-Zacharie

Signes

Solliès-Toucas

Tourves

Trets

Plan d'Aups Sainte-Baume, le 9 avril 2025

**Objet :** Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Méounes-les-Montrieux

**RAR n° :**

**Suivi du dossier :** Estelle BOSSART – [estelle.bossart@pnr-saintebaume.fr](mailto:estelle.bossart@pnr-saintebaume.fr) – 04.42.72.35.22

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu en date du 25 mars dernier, vous nous avez adressé pour avis le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de votre commune et nous vous en remercions.

Après analyse des différentes pièces transmises, nous sommes en mesure d'émettre un avis favorable sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.



Président du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Maire de La Roquebrussanne

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Nazareth - 2219 CD 80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Tel : 04 42 72 35 22 - Fax : 04 42 98 00 85 • [www.pnr-saintebaume.fr](http://www.pnr-saintebaume.fr) • [secretariat@pnr-saintebaume.fr](mailto:secretariat@pnr-saintebaume.fr)

